

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE ROUESSE-VASSE

3, PLACE DE LA MAIRIE

72140

TEL. : 02.43.20.14.51.

E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

24 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,

Date d'affichage :

Mardi 6 septembre 2022

Etaient présents : Jean-Michel Couanon, Alain Debieu, François Godefroy, Frédéric Goupille, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Clémentine Vérien

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Absent(s) excusé(s) : Gérald Bernard, Benoît Haté, Sylvain Allaine

Absent(s) : Hélène Carton, Bénédicte Couanon-Mezieres

Formant la majorité des membres en exercice.

François Godefroy a été élu secrétaire de séance.

20220109-01 : Révision des loyers appartenant à la commune

Les baux des logements situés :

- 4 chemin de l'école
- 2 bis rue de Jocaillé
- 2 rue de Jocaillé
- 13 place de l'église

Prévoient que les loyers peuvent être révisés chaque année en fonction de la valeur de l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers.

4 chemin de l'école :

Actuellement, le prix du loyer est de 380 €.

Calcul : $380 \text{ (prix du loyer actuel)} \times 133.93 \text{ (indice de référence des loyers au 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2022)}$, divisé par $130.69 \text{ (indice de référence des loyers au 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2021)}$,
= 389,42 € par mois dès le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal vote à 1 « abstention » et 7 voix « contre » l'augmentation du loyer situé 4 chemin de l'école.

2 bis rue de Jocaillé :

Actuellement, le prix du loyer est de 465 €.

465×133.93 divisé par 130.69
= 476,52 € par mois dès le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal vote à 1 « abstention » et 7 voix « contre » l'augmentation du loyer situé 2 bis rue de Jocaillé.

2 rue de Jocaillé :

Actuellement le prix du loyer est de 465.55 €.

465.55×133.93 divisé par 130.69

= 476,36 € par mois dès le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal vote à 1 « abstention » et 7 voix « contre » l'augmentation du loyer situé 2 rue de Jocaillé.

13 place de l'église :

Actuellement le prix du loyer est de 249.07 €.

249.07×133.93 divisé par 130.69

= 255,24 par mois dès le 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal vote à 1 « abstention » et 7 voix « contre » l'augmentation du loyer situé 13 place de l'église.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

